

# REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES CODEP 67

## REDACTEURS

- Geoffroy BALAYN Responsable compétition zone sud
- Virginie PIERROT Responsable compétition zone nord

## DESTINATAIRES

- Membres du bureau du CODEP 67
- Les présidents des clubs du CODEP 67
- Les responsables jeunes des clubs du CODEP 67

## VERSIONS

Numéro	Date	Modification
V1	11/08/2025	Version originale
V2	13/08/2025	Modification affectation des JA suite à divers désistements
V3	31/08/2025	Corrections syntaxiques

## Table des matières

<b>Objet</b> .....	<b>3</b>
<b>Domaine d'application</b> .....	<b>3</b>
<b>Références</b> .....	<b>3</b>
<b>Définitions</b> .....	<b>3</b>
<b>Description détaillée</b> .....	<b>3</b>
<b>Règlement particulier</b> .....	<b>4</b>
Article 1 : Participation .....	4
Article 2 : Inscription .....	5
Droits d'inscription .....	5
Article 3 : Tableaux .....	6
Article 4 : Confection des poules .....	6
Niveau de jeu .....	6
Nombre de poules .....	7
Placement des participants dans les poules au regard du CPPH .....	7
Article 5 : Convocations .....	7
Article 6 : Carnet du circuit jeunes .....	7
Article 7 : Forfaits .....	7
Article 8 : Autorité .....	7
Article 9 : Tenue .....	8
Article 10 : Scorer .....	8
Article 11 : Récidive .....	8
Article 12 : Qualification pour les finales départementales .....	8
Finale de simple .....	9
Finale de double .....	9
Article 13 : Découpage des zones du CODEP 67 .....	9
Article 14 : Volants .....	9
Article 15 : Prise en compte du classement CPPH .....	10
<b>Annexes du règlement particulier</b> .....	<b>11</b>
Annexe 1 : Calendrier, dates lieux, GEO et JA – Au 13/08/2025 .....	11
Annexes 2 : Les accompagnateurs de terrain au circuit jeunes .....	13
Article 1 : Objet .....	13
Article 2 : Domaine d'application .....	13
Article 3 : Définition .....	13
Article 4 : Description détaillée .....	13

## Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le circuit jeunes dans les différents comités départementaux de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

Il est complété par des annexes dans lesquelles chaque comité rédige ses propres spécificités (tarifs d'inscription, volants, dates limites d'inscription...) mais également s'il le souhaite des amendements et des dérogations afin de l'adapter aux habitudes et/ou contraintes locales (nombre de journées, nombre de qualifiés pour les finales départementales, ...).

## Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## Références

Guide du Badminton : Principes sportifs.  
Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.  
Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.  
Guide du Badminton : Statut des joueurs.

## Définitions

CJ : Circuit Jeunes.  
CODEP : Comité Départemental.  
CDJ : Commission Départementale Jeunes.  
CLOT : Commission de Ligue des Officiels Techniques  
CRJ : Commission Régionale Jeunes.  
ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.  
ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.  
ICN : Le Championnat Interclubs national.  
InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.  
LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton  
CIJ : Circuit Interrégional Jeune.  
CEJ : Circuit Elite Jeune.  
RGC : Règlement Général des Compétitions

## Description détaillée

Le circuit jeunes est une compétition officielle régie par le CODEP 67 qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple

pour la catégorie minibad, de simple et de double dans les catégories poussin, benjamin, minime et cadet.

La compétition se déroule en 2 phases :

- Une phase dite de classement sur sept étapes ;
- Une phase finale qui regroupe dans chaque catégorie les X meilleurs premiers joueurs du classement inscrits et les X meilleures paires du classement inscrites. Le nombre de joueurs et de paires qualifiés sera défini dans l'article 14 du règlement particulier.

La phase de classement se déroulera sur sept week-ends comme suit :

- Les samedis pour les catégories de jeu minibad et poussin ;
- Les dimanches pour les catégories de jeu benjamin, minime et cadet.

La phase de classement comprendra :

- Sept étapes de simple pour la catégorie minibad ;
- Quatre étapes de simple et trois étapes de double pour les catégories poussin, benjamin, minime et cadet.

La gestion du circuit jeunes est réalisée par la commission circuit jeunes.

## Règlement particulier

### Article 1 : Participation

La compétition est ouverte aux joueurs jeunes licenciés auprès de la FFBaD dans le CODEP 67, dans les catégories d'âge Cadet, Minime, Benjamin, Poussin et MiniBad, qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale et qui sont classés D7 à P12, ainsi qu'aux non-compétiteurs.

La compétition peut être ouverte aux clubs des départements limitrophes, sous réserve d'accord entre le CODEP d'appartenance et le CODEP 67.

Sont exclus de la compétition :

- Tout joueur faisant parti d'un Pôle Espoir ;
- Tout joueur faisant parti d'un Pôle France ;
- Tout joueur évoluant dans une compétition de niveau « Elite » (Circuit Elite Jeunes, Championnat de France jeunes) ;
- À la date de prise en compte du CPPH de l'étape, ainsi que de la finale, tout joueur ayant un classement strictement supérieur à D7 dans la catégorie de jeu dans laquelle le joueur souhaite s'inscrire.

## Article 2 : Inscription

Les inscriptions devront être faites à chaque journée. Elles se feront exclusivement via la plateforme dédiée <http://www.badnet.fr>.

Les inscriptions devront se faire, soit individuellement, soit via le compte BadNet du club.

La plage d'inscription de chaque journée est la suivante :

Journée	Dates	Zone	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
<b>J1</b>	11/10/2025	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	05/10/2025 à 23 h 59
	12/10/2025	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J2</b>	01/11/2025	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	26/10/2025 à 23 h 59
	02/11/2025	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J3</b>	13/12/2025	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	07/12/2025 à 23 h 59
	14/12/2025	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J4</b>	10/01/2026	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	04/01/2026 à 23 h 59
	11/01/2026	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J5</b>	14/02/2026	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	08/02/2026 à 23 h 59
	15/02/2026	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J6</b>	07/03/2026	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	01/03/2026 à 23 h 59
	08/03/2026	Zone nord		
		Zone sud		
<b>J7</b>	28/03/2026	Poussin + minibad	01/09/2025 à 00 h 00	22/03/2026 à 23 h 59
	29/03/2026	Zone nord		
		Zone sud		
<b>Finales</b>	23 et 24 mai 2026		01/09/2025 à 00 h 00	17/05/2026 à 23 h 59

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Exemple : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin.

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire ». Une fois les inscriptions closes, un tirage au sort associera ces joueurs selon leur catégorie.

### Droits d'inscription

Les droits d'inscription, par joueur, sont fixés à :

- 6 € d'adhésion au circuit jeunes
- 6 € par journée effectuée.

Une facture sera envoyée aux clubs, à l'issue de la saison. La participation à la finale est prise en charge par le CODEP 67.

Exemples :

- 1 joueur participant à une journée : le club sera facturé 6 € d'inscription au circuit jeunes + 6 € pour sa journée soit 12 € ;
- 1 joueur participant aux sept journées : le club sera facturé 6 € d'inscription au circuit jeunes + 7 x 6 €, soit 48 €.

### Article 3 : Tableaux

La compétition comprend :

- 10 tableaux de simple (catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)
- 8 tableaux de double (catégories poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)

Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Les tableaux seront dédoublés Honneur et Espoir pour séparer les joueurs D des joueurs P.

La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera, en conformité avec le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD, celle 15 jours avant la journée de compétition. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Il faut un minimum de 3 joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué. Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'une des zones, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre zone.

Au regard de la configuration du gymnase accueillant et en accord avec le juge-arbitre un tableau pourra être scindé en deux afin de limiter l'amplitude horaire de la série. En cas de scission, celle-ci se fera au CPPH (rang national pour les catégories minibad et poussin). La poule A de la série basse, sera l'équivalent de la poule N+1 de la série haute et ne pourra pas prétendre à des volants hybrides.

### Article 4 : Confection des poules

Chaque journée se déroulera majoritairement en poules de 3 joueurs/paires. Parfois de 4 selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie (exceptionnellement 5 dans le cas d'une poule unique).

Les poules sont confectionnées suivant le rang national des joueurs.

### Niveau de jeu

Il existe 3 niveaux de jeu :

- Niveau 1 contenant les poules A et B
- Niveau 2 comprenant les poules C, D, E et F
- Niveau 3 avec le reste des poules

## Nombre de poules

Le nombre de poules est obtenu en faisant le quotient entier du nombre de joueurs par 3.

## Placement des participants dans les poules au regard du CPPH

### Niveau 1

Poule A	Poule B
1	4
2	5
3	6

### Niveau 2

Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule ...
7	10	13	16	...
8	11	14	17	...
9	12	15	18	...

## Article 5 : Convocations

Le CODEP diffusera les convocations lors de chaque journée sur le site du CODEP.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Seule cette convocation fera foi. Il ne faudra pas tenir compte des convocations indiquées dans BadNet et eBad.

Dans le cas du double, le partenaire du joueur absent ne pourra pas non plus participer à l'étape, sauf si un joueur « libre » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de s'associer à lui.

## Article 6 : Carnet du circuit jeunes

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP 67, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

## Article 7 : Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au lundi précédant chaque journée de compétition. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation à l'adresse suivante [cj67@badminton67.fr](mailto:cj67@badminton67.fr) et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG) ou [valeriesabigno@lgebad.com](mailto:valeriesabigno@lgebad.com), par tout moyen prouvant la date de réception.

## Article 8 : Autorité

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Départemental des Officiels Techniques.

Les matchs sont auto-arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 11 points et entre les sets (deux personnes maximums par joueurs). En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Le juge-arbitre de la compétition est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. Ses décisions sont sans appel.

## Article 9 : Tenue

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues et publicités. Conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, CODEP ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

## Article 10 : Scorer

Les joueurs devront obligatoirement scorer au moins un match chaque journée, y compris lors des finales sauf lorsqu'ils sont dans une poule de 4.

Dans une poule de 3, chaque joueur ne participant qu'à 2 matchs sur 3, il scamera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

## Article 11 : Récidive

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement précités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

## Article 12 : Qualification pour les finales départementales

Les joueurs seront informés par le CODEP du nombre de sélectionnés pour les finales de simple et de double selon l'annexe disponible sur le site du CODEP à la page suivante :

[www.badminton67.fr/circuit-jeunes/](http://www.badminton67.fr/circuit-jeunes/).

Le nombre de qualifiés par tableau, sera calculé en fonction du nombre d'inscrits par tableau et par la capacité d'accueil de la salle.

### Finale de simple

Dans chaque tableau, chaque joueur ayant participé à deux étapes de simple pourra s'inscrire pour la finale. Participeront à la finale, les X joueurs les mieux classés au rang national, toutes zones confondues. En cas d'égalité, c'est la date d'inscription qui servira de critère de départage.

### Finale de double

Le nombre de qualifiés se fera en utilisant le même principe que pour le simple.

Dans chaque tableau, chaque joueur ayant participé à deux étapes de double pourra s'inscrire pour la finale. Participeront à la finale, les X paires inscrites les mieux classées au rang national, toutes zones confondues. En cas d'égalité entre plusieurs paires, c'est la date d'inscription qui servira de critère de départage.

Le classement départemental (simple ou double) à l'issue de la finale sera établi comme suit :

- 1<sup>er</sup> : Champion du circuit jeunes 67 (médaille d'or)
- 2<sup>ème</sup> : Vice-champion du circuit jeunes 67 (médaille d'argent)
- 3<sup>ème</sup> : Troisième du circuit jeunes 67 (Médaille de bronze)

### Article 13 : Découpage des zones du CODEP 67

Un club sera toujours considéré en entier dans sa zone et ne pourra donc pas avoir un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.

Un joueur qui est classé D à quinze jours d'une étape devra évoluer en catégorie « Honneur » et un joueur NC ou P participera en catégorie « espoir ».

Tout joueur de niveau R ou supérieur ne seront pas acceptés sur ce niveau de compétition.

### Article 14 : Volants

Tous les volants seront fournis par le CODEP67. La phase finale (départementale) se jouera uniquement avec des volants hybrides, fournis par le CODEP 67.

Pour les autres étapes, la gestion « volants » sera la suivante :

Les poules A et B de l'ensemble des catégories utiliseront des volants hybrides. Toutes les autres poules se joueront en volants en plastique bout liège. Si les joueurs viennent à se mettre d'accord pour jouer en volants plumes (poules A et B), ou hybride ou plumes (autres poules), les volants seront à charge des joueurs à part égale.

Le volant hybride sera le Kawasaki King Kong 500.

Le volant plastique sera le Yonex Mavis 2000.

## Article 15 : Prise en compte du classement CPPH

Pour les différentes catégories, c'est le rang national à 15 jours d'une étape, ou de la finale, qui fera foi.

## Annexes du règlement particulier

### Annexe 1 : Calendrier, dates lieux, GEO et JA – Au 13/08/2025

Les lieux et les JA définis pour la saison sont les suivants :

<b>Journée</b>	<b>Dates</b>	<b>Zone</b>	<b>Lieux</b>	<b>JA</b>
<b>J1</b>	11/10/2025	Poussin + minibad	Bischwiller	Jean-François FERTINEL
	12/10/2025	Zone nord	Bischwiller	Virginie PIERROT Paul SCHWAB
		Zone sud	Lingolsheim	Jean-François FERTINEL Geoffroy BALAYN
<b>J2</b>	01/11/2025	Poussin + minibad	Brumath	Paul SCHWAB
	02/11/2025	Zone nord	Brumath Hœrdt	Virginie PIERROT Clotilde de LOURTIOUX
		Zone sud	Molsheim	Jean-François FERTINEL Paul SCHWAB
<b>J3</b>	13/12/2025	Poussin + minibad	Erstein	Mickaël OUDOT
	14/12/2025	Zone nord	Mertzwiller	Virginie PIERROT
		Zone sud	Erstein	Sylvie CHABRIER
<b>J4</b>	10/01/2026	Poussin + minibad	Schwindratzheim	Flavien REMY-NAZON
	11/01/2026	Zone nord	Schwindratzheim Bouxwiller	Virginie PIERROT Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Hilsenheim	Mickaël OUDOT Clotilde de LOURTIOUX
<b>J5</b>	14/02/2026	Poussin + minibad	Drusenheim	Mickaël OUDOT
	15/02/2026	Zone nord	Drusenheim	Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Sélestat	Mickaël OUDOT
<b>J6</b>	07/03/2026	Poussin + minibad	Duttlenheim	Mickaël OUDOT
	08/03/2026	Zone nord	Mundolsheim	Virginie PIERROT Clotilde de LOURTIOUX
		Zone sud	Villé	Mickaël OUDOT Geoffroy BALAYN
<b>J7</b>	28/03/2026	Poussin + minibad	Oberschaeffolsheim	Flavien REMY-NAZON
	29/03/2026	Zone nord	Hœrdt	Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Oberschaeffolsheim	Geoffroy BALAYN
<b>Finales</b>	23 et 24 mai 2026		Robertsau	Virginie PIERROT Paul SCHWAB

Les GEO et numéros de dossiers sont les suivants :

<b>Journée</b>	<b>Dates</b>	<b>Zone</b>	<b>GEO</b>	<b>Numéro de dossier</b>
<b>J1</b>	11/10/2025	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500237
	12/10/2025	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500238
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500239
<b>J2</b>	01/11/2025	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500240
	02/11/2025	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500241
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500242
<b>J3</b>	13/12/2025	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500243
	14/12/2025	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500244
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500245
<b>J4</b>	10/01/2026	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500246
	11/01/2026	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500247
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500248
<b>J5</b>	14/02/2026	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500249
	15/02/2026	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500250
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500251
<b>J6</b>	07/03/2026	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500252
	08/03/2026	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500253
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500254
<b>J7</b>	28/03/2026	Poussin + minibad	Virginie PIERROT	2500255
	29/03/2026	Zone nord	Geoffroy BALAYN	2500256
		Zone sud	Virginie PIERROT	2500257
<b>Finales</b>	23 et 24 mai 2026		Geoffroy BALAYN	2500258

## Annexes 2 : Les accompagnateurs de terrain au circuit jeunes

### Article 1 : Objet

La présente annexe a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peuvent exercer les Accompagnateurs de Terrain au circuit jeunes. Il précise les modalités d'exercices, le rôle et les limites de leur intervention.

### Article 2 : Domaine d'application

Les modalités du présent additif sont exclusivement destinées à la compétition circuit jeunes.

### Article 3 : Définition

AT = Accompagnateur de terrain

JA = Juge-arbitre

CODEP = Comité Départemental

### Article 4 : Description détaillée

#### *Article 4.1 : Définition de l'AT*

L'AT est 1 personne qui lors d'un match de la compétition circuit jeunes (étapes ou finales), officie au bord du terrain en l'absence d'un arbitre (si aucun n'est disponible), spécialement pour les catégories minibad et poussin.

Cette personne peut être soit :

- Un adulte présent dans la salle ;
- Un jeune (avec une licence FFBaD), de la catégorie benjamin à minime.

#### *Article 4.2 : Rôle de l'AT*

Les matchs des catégories minibad et poussin nécessitent un soutien particulier.

Aussi l'AT veille à ce que la rencontre se déroule normalement, tout en agissant sur 3 niveaux :

1. Il compte les points (à l'aide du scoreur).
2. Eventuellement, sur demande des joueurs à la fin d'un échange, il propose son avis sur la gestion des lignes (explication des limites, quand est-ce qu'un volant est in ou out). Dans le cas où 1 des joueurs (ou plusieurs) se trompe sur le jugement des lignes, l'AT peut apporter son aide par une correction.
3. Lors du match, il s'assure que personne d'extérieur (parents/publics/coachs...) n'interfère sur le bon déroulement de la rencontre (hormis aux pauses autorisées lors du coaching à 11 et entre les sets). Dans le cas où des personnes perturbent le match, il fait appel immédiatement au JA qui résoudra le problème.
4. Lors du match, il s'assure que les joueurs sont bien placés au moment du service.

#### *Article 4.3 : Formation de l'AT*

A l'horaire de convocation des catégories minibad et poussin, les personnes motivés pour être AT, se rendent à la table de marque (un appel au micro sera réalisé), afin d'être identifiées (rédaction d'une liste), et formées (mini-formation de 5 mn) par le JA (ou son adjoint, ou un arbitre), sur leur rôle qui doit se limiter exclusivement aux 3 niveaux d'intervention.

Une personne ne maîtrisant pas le système de comptage des points au badminton, ainsi que la gestion des lignes dans les catégories Minibad et poussins ne peut pas être AT. Seul le JA peut désigner et valider les personnes qui seront AT.

*Article 4.4 : Identification de l'AT*

Afin de clairement reconnaître dans une salle l'AT, il lui sera remis, s'il est désigné par le JA, un maillot bleu (avec logo « CODEP 67 »). Celui-ci devra être rendu en fin de compétition.

*Article 4.5 : Mise en pratique*

À l'appel d'un match d'un joueur, l'AT se rend à la table de marque pour chercher la feuille de match ainsi que les volants. Il exerce son rôle lors du match (scorer, ...), puis à la fin du match, il veille à ce que les joueurs quittent le terrain puis il ramène à la table de marque la feuille de match correctement remplie ainsi que tous les volants.

*Article 5.6 : Réactions en cas de problèmes et limites*

Si un problème se manifeste lors d'un match qui n'est pas du ressort de l'AT. Ce dernier est autorisé à suspendre le match, le temps de faire venir le JA, qui prendra le relai dans la résolution du problème.

Un AT ne peut pas exercer sur un terrain s'il existe entre lui et l'un des joueurs (sauf autorisation du JA) :

- Un lien de parenté ;
- Un lien d'autorité (coach/entraîneur) ;
- Un lien d'identification (même club)

*Article 5.7 : Remerciement pour l'AT*

Afin de remercier l'AT pour sa participation, il lui sera remis 1 bon buvette d'une valeur de 5 euros (s'il officie pour un minimum de 3 matchs). Ce bon sera à la charge du CODEP.